Monsieur Christian ROMON
Secrétaire général
Mission interministérielle pour la qualité
des constructions publiques
Grande Arche de La Défense
92055 PARIS

Olivier Lerude
01.40.15.77.28
olivier.lerude@culture.gouv.fr

Objet : Lettre de commande
concernant la transition écologique pour l'année 2013

DGP/SDQCCV/BQAP
11/02/14

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Premier ministre à Madame la ministre de la culture et de la communication, la MIQCP, conformément à la lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013, doit participer à l'élaboration de « propositions d'amélioration des règles et pratiques de la maîtrise d'ouvrage publique ».

Comme évoqué lors de la réunion bilatérale DGP/MIQCP du 4 février dernier, la présente lettre de commande a pour objet de fixer le cadre de cette contribution.

1. Objet

Dans le contexte de la transition écologique, il s'agit de définir les conditions de la production de la qualité architecturale des constructions.

La MICQ, qui a déjà travaillé sur la qualité (voir notamment le guide *La Qualité des constructions publiques*, décembre 1999) et sur le développement durable (voir notamment le guide *Quelle démarche pour des projets durables?*, septembre 2011), est bien identifiée sur ces questions et peut s'appuyer sur un corpus de connaissances cohérent et conséquent.

Conformément à la lettre de cadrage, il s'agit donc pour la MIQCP de s'appuyer sur ces acquis pour mettre en œuvre la production de la réponse du MCC à la commande de la lettre de cadrage concernant ce point ; cette réponse s'articulera avec l'ensemble des réponses apportées par les différents services du MCC sur l'ensemble des thèmes évoqués par la lettre de cadrage adressée par le Premier ministre.

2. Méthodologie

La réponse comportera deux aspects constituant deux phases de travail :

- *Phase 1 : Définition d'un référentiel*
  A partir de la définition, dans le contexte de la transition écologique, des caractéristiques, objectifs et enjeux de la qualité pour tout type de construction ou de rénovation, de la maison individuelle aux programmes de rénovation urbaine, il s'agit de définir un référentiel comportant une dizaine de cibles évaluables par types de construction ou de rénovation.
- *Phase 2 : Processus de production*
  Une fois le référentiel posé, il s'agit d'expliciter le processus de production de la qualité définie comme l'atteinte de tout ou partie de ces objectifs. Ce processus s'appuie sur l'identification des moyens nécessaires, des stratégies possibles ainsi que des procédures permettant la mise en œuvre.

3. Organisation

Il est demandé à la MIQCP d'intégrer à son travail les trois paramètres organisationnels suivants :

- *Groupe de travail*
  En s'appuyant sur son expertise et afin d'aboutir à une vison partagée, la MIQCP organise un groupe de travail comportant 1/3 de professionnels, 1/3 de représentants d'administrations et d'institutions, 1/3 de maîtres d'ouvrage. La composition du groupe proposée par la MIQCP devra être validée par le MCC. Ce groupe se réunira deux ou trois fois afin d'appuyer la MIQCP dans la définition du référentiel et du processus de production.
- *Calendrier*
  Le calendrier doit respecter les contraintes fixées par la lettre de cadrage sur la transition écologique ; le rendu doit donc être impérativement livré dans le courant du troisième trimestre 2013.
- *Pilotage*
  Les réunions bilatérales DGP/MIQCP prennent pour ces travaux le rôle de comité de pilotage chargé de valider les orientations et les avancées. Entre ces réunions bilatérales, des comités techniques réunissant la DGP et la MIQCP pourront être organisés en tant que de besoin.

Dans ce cadre défini *a minima*, la MIQCP peut faire toutes les propositions d'organisation et de méthode qui lui semblent utiles.

4. Livrable

Le livrable est un rapport rendant compte des deux phases du travail (référentiel et processus de production). Il comporte en annexe les CR des réunions du groupe de travail et toute autre annexe que la MIQCP estime utile de joindre.

Ce document constitue la réponse du MCC aux demandes de la lettre de cadrage.